



**COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS**  
*Municipalité*

**AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

**PRÉAVIS N° 07/2025**

**Demande de crédit de CHF 72'000.-- pour l'étude de  
l'aménagement des parcelles 2, 3 & 188 et la  
sécurisation de la route de la Sallivaz**

**Responsable du dossier :**

La Municipalité

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Dans le cadre du développement de la parcelle 188 et de la création d'un « cœur du village » entre l'Auberge communale « Le Relais » et le Centre communal, nous sommes amenés à réfléchir à de nouveaux aménagements qui permettraient d'intégrer :

- La réfection ou la démolition de l'immeuble existant sur la parcelle 188,
- La création d'un ou de deux bâtiments de logements,
- La création d'un parking souterrain,
- La création d'un cheminement sécurisé entre la route de Bogis-Bossey, le Centre communal et la place de jeux actuelle,
- La création d'espaces de rencontre pour nos habitants,  
La création de nouveaux espaces verts arborisés visant à réduire les îlots de chaleur,
- Le redimensionnement de la route de la Sallivaz et de son trottoir, qui nécessitent une réfection dans les plus brefs délais tout en incluant des éléments de modération de la vitesse,
- L'intégration de l'Auberge et de sa terrasse à ce projet.

Ce développement doit permettre d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des usagers sur ce périmètre central de notre village.

Le but vise également à créer un centre de village agréable à vivre, un endroit où la population éprouvera du plaisir à se rendre et à créer un environnement plus sûr et plus convivial, conciliant apaisement du trafic et gestion du stationnement.

## 2. Buts et périmètres de l'étude

Le périmètre de cette étude porte sur l'aménagement global des parcelles 2, 3 et 188, l'implantation d'un parking souterrain ainsi que l'aménagement de la route de la Sallivaz, depuis la route de Bogis-Bossey jusqu'au rond-point de la Sallivaz.

Certaines réflexions ont déjà dû être menées afin de pouvoir présenter le préavis concernant le DDP sur ces parcelles. La commission d'urbanisme sera également sollicitée afin d'apporter des idées d'aménagement ou des propositions d'implantation et d'aider la Municipalité dans la prise de certaines décisions.

Concernant la route de la Sallivaz, les buts identifiés à ce stade sont la création de places de parc pour voitures, la pose de chicanes et autres afin de ralentir la circulation sur cet axe et le recalibrage du trottoir.

### 3. Coût de l'étude

Sur la base du programme de travail défini, les montants des honoraires (déjà engagés et futurs) et des frais nécessaires à l'étude sont estimés comme suit :

#### Étude urbanistique en vue de l'aménagement du cœur du village :

- Implantation d'un nouveau bâti ;
  - Création d'un parking souterrain ;
  - Dimensionnement du nombre de places de parc (publiques et logements) ;
  - Chemin piétonnier, arborisation ;
  - Modération de la circulation sur la route de la Sallivaz.
- CHF 20'000.--**

#### Prestations du géomètre :

- Relevés topographiques de l'existant ;
- Établissement d'un plan de base avec report des services et des canalisations existantes ;
- Étude sommaire de variantes pour contrôle de la faisabilité en termes de dimensions ;
- Présentation au Voyer et à la DGMR pour avis préalable ;
- Validation définitive des plans ;
- Établissement d'un budget estimatif ;
- Préparation des appels d'offres ;
- Préparation des soumissions rentrées pour choix des entreprises ;
- Séances diverses et présentations.

**CHF 40'000.--**

Divers et imprévus

**CHF 6'000.--**

Montant brut HT

**CHF 66'000.--**

TVA 8.1 %

**CHF 5'346.--**

**Montant total TTC (arrondi)**

**CHF 72'000.--**

Conformément aux recommandations de MCH2, ce montant sera amorti dès l'aboutissement de l'étude, sur la même durée que le crédit d'investissement. Au cas où les travaux de construction ne devaient pas être réalisés, le montant de l'étude sera passé dans le compte de charges, de l'exercice en cours.

#### 4. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

- Vu** le préavis municipal N° 07/2025 concernant une demande de crédit de CHF 72'000.-- pour l'étude de l'aménagement des parcelles 2,3 & 188 et la sécurisation de la Route de la Sallivaz ;
- Ouï** le rapport de la commission des Finances ;
- Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### DÉCIDE

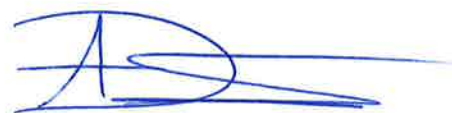
- D'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude décrite ci-dessus ;
- D'octroyer** à la Municipalité à cet effet un crédit de **CHF 72'000.-- TTC** ;
- D'autoriser** la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 3 juin 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



**Alain Barraud**  
Syndic



**Aline Douvé**  
Secrétaire municipale